



Taussac
— la —
Willière

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Du 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absent excusé : BUTHION Patricia, POUJOL Jean-Jacques (pouvoir VINCHES Bernard)

Madame Christiane CAUQUIL a été élu secrétaire

1 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 17 mars 2025

Le Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal n'appelant pas de remarque est adopté à l'unanimité.

2 - Délibération n°2025-014 Demande de subvention pour financer la construction d'une salle multi activités au hameau Les Cambous

Le Maire indique au Conseil Municipal que les potentiels financeurs, compte tenu de la durée d'exécution des travaux, souhaitent que la commune scinde les demandes de subventions en 2 phases, une en 2025 et la seconde en 2026.

Après consultation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, il propose la mise en place d'une première phase d'études et de travaux en 2025 pour 445 503 € et une seconde de 737 727 € en 2026 pour finalisation et livraison.

Le Conseil Municipal valide ce phasage et autorise le Maire à solliciter les financements maximums auprès de l'État, la Région et le Département. La hauteur de ces concours devant décider de la poursuite de ce projet.

3 – Délibération n°2025-015 Vote des Taxes Impôts Directs Locaux pour 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des Taxes communales en vigueur en 2024 ainsi que la projection pour 2025 avec les mêmes taux et des bases réévaluées par les services fiscaux de 1,7%.

Il présente également les taux moyens des 3 taxes dans le Département, ce qui fait ressortir des taux bien plus bas au niveau communal notamment celui de la THRS.

Il informe le conseil de la possibilité offerte aux communes, dont le taux de la Taxe d'habitation est faible, de le relever sans lien avec les taxes foncières.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 30,82€, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 59,95% et de relever le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 0,89 soit à 8,79%.

Le produit attendu des 3 taxes en 2025 s'élevant à 118 123 € après prélèvement par l'État du Fonds de Garantie Individuelle des Ressources.

4 – Délibération n°2025-016 Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal M57

Le maire présente au Conseil Municipal le budget qu'il a établi pour 2025.

Il s'élève à 696 208 € en fonctionnement après reprise de l'excédent cumulé de 2024 : 355 927 €.

Il s'élève à 467 943 € en investissement après reprise du résultat excédentaire de 2024 : 68 817 €.

Les subventions notifiées à encaisser s'élevant à 105 814 €.

Les principaux investissements prévus au budget concernent la réfection de la toiture à l'église de Taussac, la réfection de la rue du Nord et de la place de La Willière, l'agrandissement de la place de la Bourbouille, la réfection d'un mur soutenant le chemin de la Plaine à La Bourbouille, le remplacement de 2 poteaux incendie défectueux, la deuxième tranche de modernisation de l'éclairage public, la poursuite de l'étude pour la création d'une salle multi-activités.

Le Budget Primitif de la commune 2025 est voté à l'unanimité.

5 – Délibération n°2025-017 Vote prix de l'eau et redevance assainissement 2025 – Budget Eau et Assainissement M49

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'eau et de l'assainissement appliqués sur la commune en 2024 :

EAU : Part Fixe : 40 € par an et par branchement.

Part Variable : 1,35€ / m³ d'eau jusqu'à 120 m³ par branchement
1,50€ / m³ d'eau de 121 à 200 m³ par branchement
1,80€ / m³ d'eau au-delà de 200 m³ par branchement

La vente de l'eau aux communes de Combes et Rosis est facturée 1,50€ / m³.

ASSAINISSEMENT :

Part Fixe : 34 € par an et par abonné raccordé à un réseau collectif des eaux usées avec station de traitement
25€ par an et par abonné raccordé à un réseau collectif des eaux usées autre.

Part Variable : 0.90 € le m³ d'eau consommé pour tous les abonnés raccordés à un réseau d'assainissement collectif d'eaux usées.

Le Maire précise que le transfert de cette compétence vers l'Intercommunalité GRAND ORB à la fin de l'année est très compromise compte tenu de l'atermoisement du gouvernement sur le sujet.

Malgré le peu de marge de manœuvre sur le budget « eau et assainissement », il propose de maintenir la même tarification qu'en 2024 sur ce service.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6 – Délibération n°2025-018 Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Eau et Assainissement M49

Le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 du service « eau et assainissement ».

Il s'élève à 605 753 € dont 477 086 € destinés à l'investissement.

Les investissements prévus concernent la construction de la Station de traitement des eaux usées de La Sesquièrre, la modernisation de la STEP de Maurian, la pose de stabilisateur de pression à La Sesquièrre et l'installation d'un régulateur de pression automatique à La Billière.

Le budget primitif 2025 du service eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

7 – Questions diverses :

- Serge MAS, adjoint aux travaux, donne le compte rendu de la réunion de lancement des travaux de la STEP de La Sesquièrre qu'il a eu le matin même, travaux qui vont débiter avant la fin du mois.
- Fabienne CHAUVIN informe le Conseil Municipal que son voisin souhaite organiser la fête des voisins cette année. Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative et pourra au besoin mettre à disposition la place publique ainsi que tables et chaises.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que la deuxième tranche de modernisation de l'éclairage public qui concerne essentiellement Les Cambous et La Sesquièrre sera terminée d'ici fin juin.
- Il présente aussi la réforme du scrutin pour les prochaines élections municipales qui se fera par liste paritaire et sans panachage.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19h30.

Le Maire
Bernard VINCHES

